

Séance d'information complémentaire

Développement du secteur au nord de la rue du Villonet

Le 2 avril 2019

Développement au nord de la rue du Villonet

Plan de présentation

1. Retour sur la séance d'information du 13 décembre 2018
2. Complément d'information
 - 2.1 Transports
 - 2.2 Parcs et environnement
 - 2.3 Gestion de l'eau
3. Développement de la rue du Villonet
 - 3.1 Historique du développement
 - 3.2 Niveau de terrain
 - 3.3 Fossé de drainage
 - 3.4 Insertion du projet dans le milieu
4. Prochaines étapes
5. Période de questions

1. Contexte

1. Retour - séance du 13 décembre 2018



Territoire visé

- À l'est de la rue Seigneuriale
- Au nord de la rue du Villonet
- Au sud de la ligne de transport électrique
- À l'ouest de la rivière Beauport
- **Amorces de rues au nord:** aucun agrandissement projeté du périmètre d'urbanisation du SADR d'ici 2036

1. Retour - séance du 13 décembre 2018

Processus de modification des outils de planification et de réglementation de la Ville

- Modifications réglementaires en « concordance » (conformité) avec les intentions des outils de planification
- Processus consultatif en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sans possibilité de référendum

Planification régionale
Agglomération de Québec

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
(modifié en 2015)

Planification locale
Conseil de ville

Plan d'urbanisme (PDAD)

Réglementation d'urbanisme
Conseil d'arrondissement

Zonage et PIIA

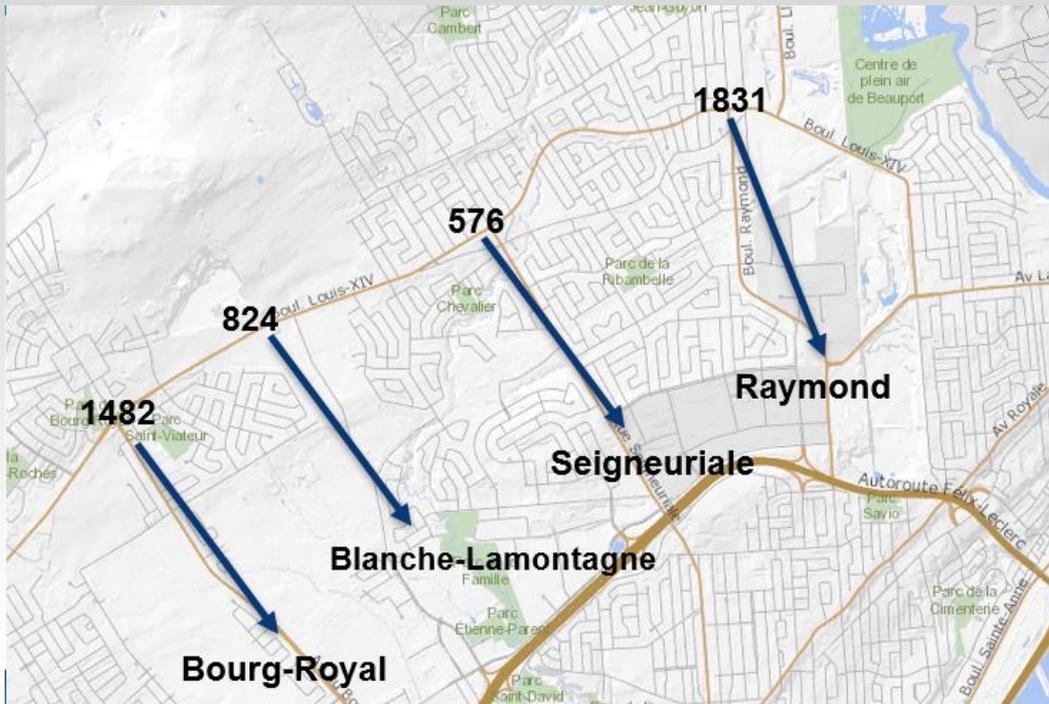
2. Complément d'information

2. Complément d'information

2.1 Transport – Situation actuelle

- Secteur à circulation pendulaire (départ le matin, retour le soir)
- Heures de pointe
 - matin : entre 7 h 15 et 8 h 15
 - soir : entre 16 h 30 et 17 h 30
- Niveau de service actuel bon au nord du boulevard Louis-XIV
- Déplacements majoritairement vers les arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

2. Complément d'information



Période de pointe AM

Total : 4 713 déplacements

Nouveau développement

Génération de 303 déplacements

Augmentation de 6,5 %

Développement prévu sur 5-10 ans

2. Complément d'information

2.1 Transport – Mesures mises en place afin d'améliorer la circulation

- Construction du lien Blanche-Lamontagne, entre le boul. Louis-XIV et l'autoroute Félix-Leclerc
- Secteur Clémenceau, entre la rivière Beauport et la rue du Carrefour
- Ajout d'une voie dans la rue Seigneuriale, entre les rues Adanac et Clémenceau, en direction nord

2. Complément d'information

2.1 Transport – Mesures ciblées afin d'améliorer la circulation

- Le développement du secteur Bourg-Royal amènerait de nouveaux liens nord-sud
- Réaménagement du carrefour Raymond-Larue
- Élargissement des trottoirs et des voies cyclables sur le boul. Raymond entre la rue Jack-Monoloy et l'avenue Saint-Michel
- Prolongement du boul. Lloyd-Welch, du boul. Louis-XIV au boul. Armand-Paris
- Développement du gestionnaire artériel dans les rues Seigneuriale et Clémenceau
- Considération par le MTQ des projets de développement du territoire

2. Complément d'information

2.1 Transport – Mesures d'atténuation prévues

- Prolongement du trottoir : rue du Villonet
- Construction d'un trottoir : rue de l'Alaska
- Révision du fonctionnement des feux aux intersections :
 - Seigneuriale / Sainte-Thérèse
 - Seigneuriale / Louis-XIV
 - Louis-XIV / Lauréat-Bélanger
 - Louis-XIV / Raymond
- Évaluation des mesures de « traffic calming » dans les rues Villonet, Alaska, Cambert et l'avenue Sainte-Thérèse
- Adaptées au projet final

2. Complément d'information

2.1 Transport – Transport en commun

- Collaboration avec le RTC
 - Analyste en planification des services attirés au projet
 - Des parcours sont ajoutés en fonction de la demande des usagers

2. Complément d'information



2.2 Parcs et environnement

- Les orientations de conservation permettent de :
 - Préserver et mettre en valeur les milieux naturels ayant le plus grand intérêt (milieux humides et hydriques)
 - Protéger l'habitat de la salamandre sombre du nord
 - Minimiser les entraves dans les cours d'eau
 - Conserver un couvert forestier important dans le secteur
 - Minimiser l'imperméabilisation du sol

2. Complément d'information



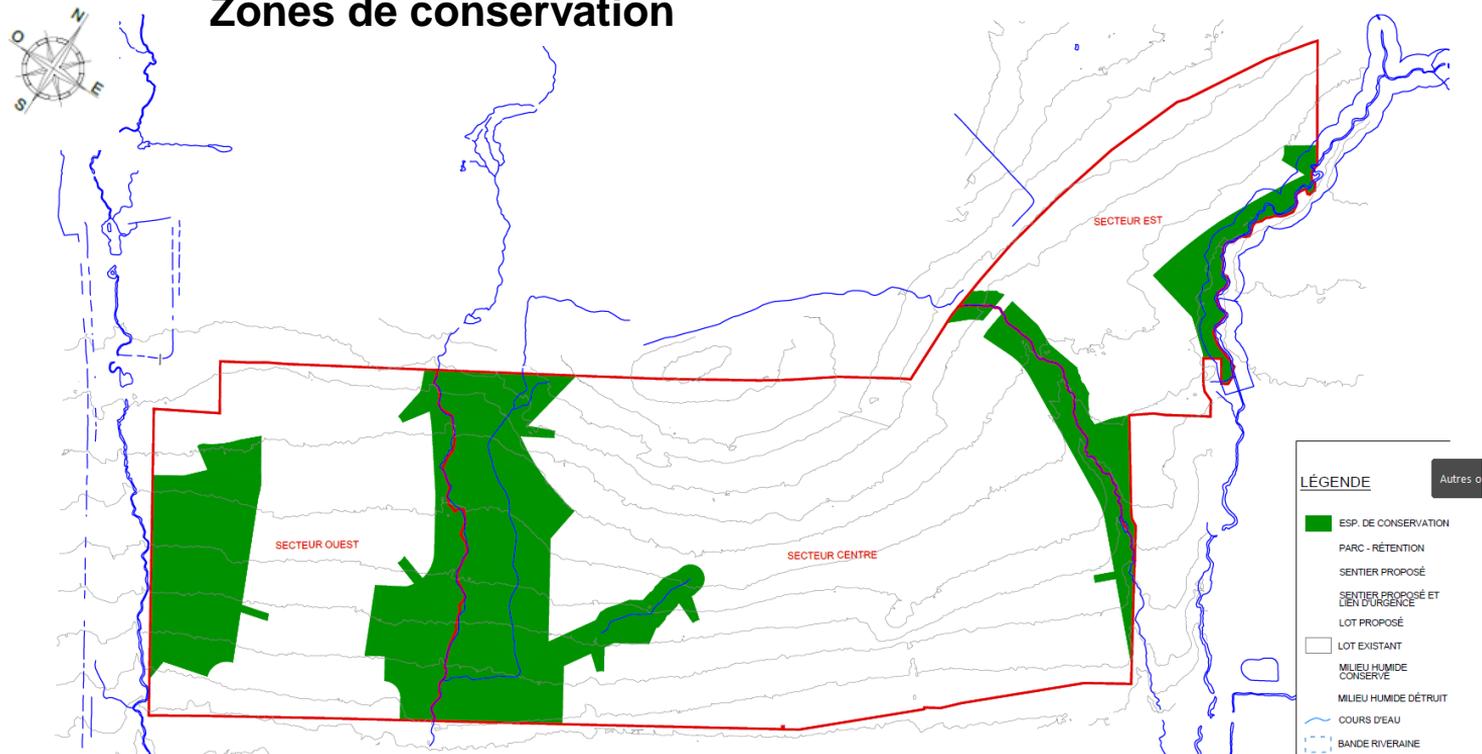
2.2 Parcs et environnement

- Aménagement de sentiers et de parcs naturels par la Ville
- Accès public aux terrains naturels conservés
- Élaboration des aménagements - ateliers consultatifs prévus
- Intégration au projet *Rêvons nos rivières* – phase 4 (jusqu'au lac John) : abords de la rivière Beauport, à l'est



2. Complément d'information

Zones de conservation



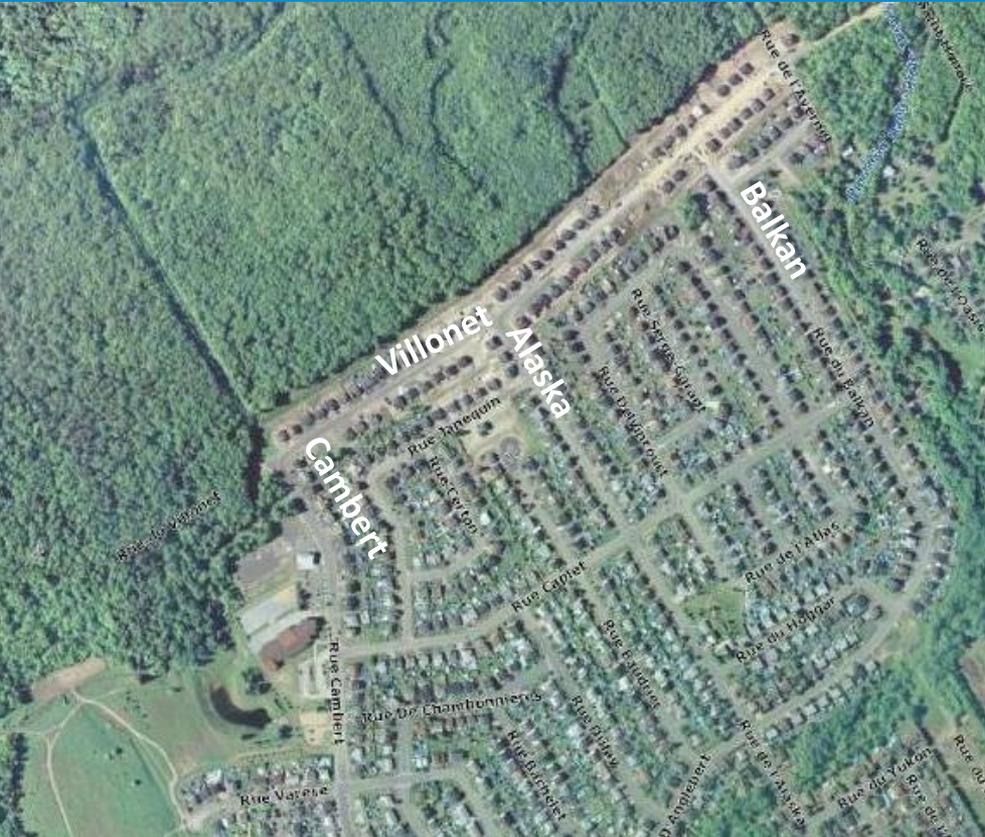
2. Complément d'information

2.3 Gestion de l'eau - Eaux pluviales

- La gestion des eaux pluviales sera faite à même le développement
 - Agrandissement du bassin Cambert
 - Ajout de 3 à 4 nouveaux bassins de rétention
- Avec cette configuration, le développement projeté n'impactera pas la gestion des eaux en aval (au sud)

3. Développement de la rue du Villonet

3. Développement de la rue du Villonet



3.1 Historique du développement Phase 1 (2005-2006)

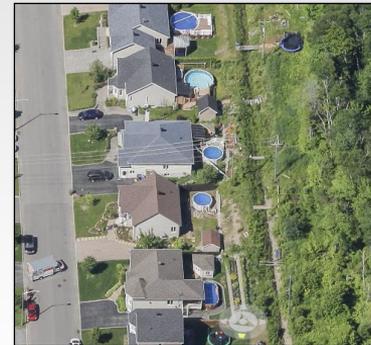
- Entre les rues Cambert et de l'Avernet
- Mise en place du fossé pour capter les eaux en provenance de la montagne
- Amorces des rues vers le nord non aménagées
 - Cambert, Alaska et de l'Avernet

3. Développement de la rue du Villonet

3.2 Niveau de terrain

Servitude Hydro-Québec / Bell – Arrière-cours au nord de la rue du Villonet – 6 m

- Droit d'ajouter des services, d'élaguer, de circuler, etc.
- Interdiction d'ériger une construction ou structure sauf des clôtures et leurs barrières, des haies décoratives et des revêtements utilisés pour les allées
- Obligation de maintenir 2,5 m de dégagement horizontal entre les conducteurs électriques et une construction
- Interdiction de modifier l'élévation actuelle, sauf avec le consentement écrit d'Hydro-Québec et de Bell



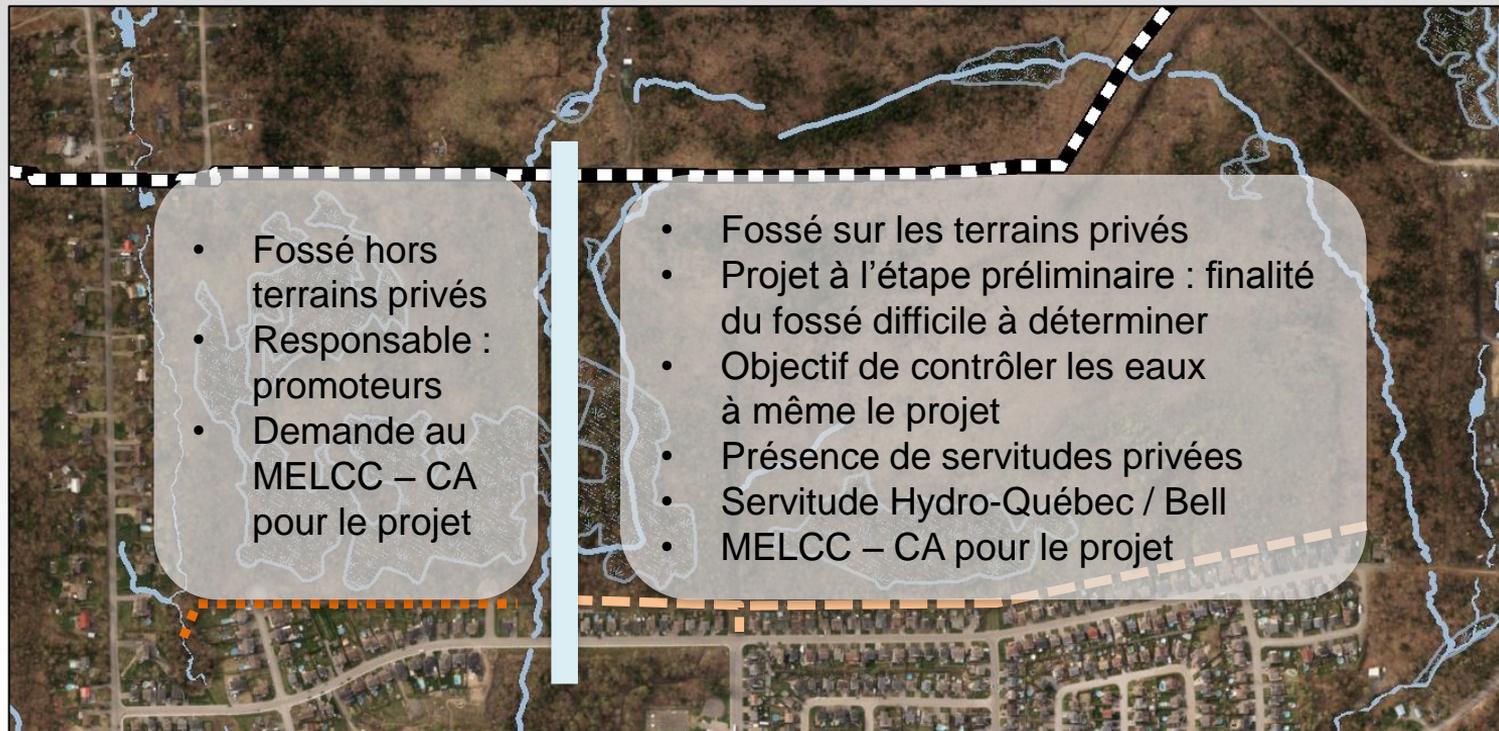
3. Développement de la rue du Villonet

3.3 Fossé de drainage



3. Développement de la rue du Villonet

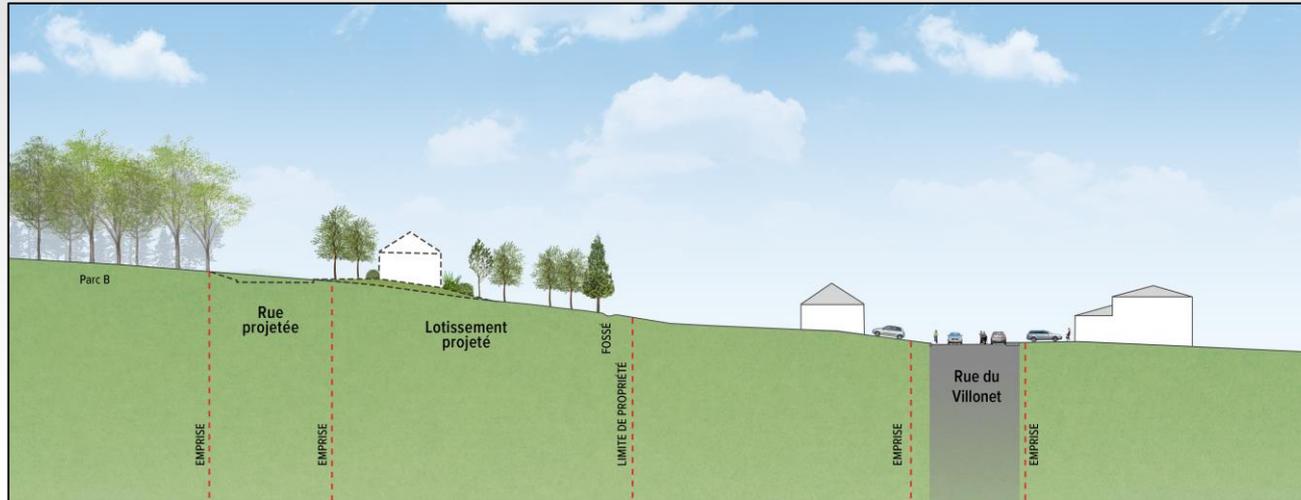
3.3 Fossé de drainage



3. Développement de la rue du Villonet

3.4 Insertion du projet dans le milieu

- Plantations obligatoires en cours avant, arrière et latérale
- Limitation des remblais/déblais et des murs de soutènement
- L'implantation des bâtiments doit respecter la topographie (ex. rez-de-jardin)



4. Prochaines étapes

4. Prochaines étapes

Étapes – Modification règlementaire	Date ciblée
1 ^{re} Séance d'information sur la planification	13 décembre 2018
2 ^e Séance d'information sur la planification	2 avril 2019
Approbation du projet de modification au PDAD – Conseil municipal	15 avril 2019
Approbation du projet de modification des règlements de zonage et PIIA - Arrondissement de Beauport	14 mai 2019
Consultation publique conjointe pour les deux projets de règlements : <ul style="list-style-type: none">• Règlement modifiant le <i>Plan directeur d'aménagement et de développement</i> (PDAD)• Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme</i>	23 mai 2019
Adoption finale des règlements (PDAD + zonage et PIIA)	-
Début des travaux - Phase 1 - Secteur Ouest (autorisation du MELCC)	-

5. Période de questions